

La qualité de l'eau : la raison d'être du COBAMIL

Rosemère, le 23 août 2010. Suite à son assemblée de fondation du 24 mars dernier, le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) a officiellement ouvert ses portes le 2 août dernier. Situé à Rosemère, l'organisme de concertation dédié à la préservation de la ressource «eau» emploie actuellement deux personnes, soit Madame Elsa Dufresne-Arbique à la direction de l'OBV ainsi que Monsieur Louis Tremblay à titre de chargé de projets PDE. Le COBAMIL est le 39^{ème} des 40 organismes de bassins versants (OBV) à naître au Québec.



Monsieur Louis Tremblay et Mesdames Elsa Dufresne-Arbique et Denise Cloutier, du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

Le territoire du COBAMIL compte quatre MRC ainsi que dix-huit municipalités et couvre les berges nord de la rivière des Mille-Îles ainsi que les bassins versants des rivières du Chêne, du Chicot, aux Chiens, Mascouche ainsi que les ruisseaux Rousse et Lacorne. Bien qu'aucun lac ne soit présent sur le territoire, les défis ne manqueront pas pour les deux employés et les vingt-quatre administrateurs de l'organisme! En effet, sur les six cours d'eau du territoire, trois n'ont toujours pas de comité local, dont la rivière Mascouche.

Le conseil d'administration, présidé par Madame Denise Cloutier, est composé de nombreux acteurs de l'eau issus des milieux municipaux, associatifs et économiques. Leur but : travailler tous ensemble afin de trouver des solutions durables pour améliorer la qualité de nos cours d'eau et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Il s'agit d'un territoire dont les eaux (pluie, lacs, ruisseaux, etc.) aboutissent dans une même rivière ou **exutoire** (la rivière des Mille-Îles dans le cas présent). On peut comparer un bassin versant à un vaste entonnoir dont les contours correspondent à des hauts reliefs aussi appelés **ligne de partage des eaux**.

L'équipe du COBAMIL aura pour premier mandat de caractériser le territoire sous ses aspects environnementaux, géographiques, démographiques et économiques, afin de mieux diagnostiquer les enjeux et problématiques reliées à l'eau. À partir de ce portrait, un plan directeur de l'eau (PDE) sera élaboré par l'équipe du COBAMIL, de concert avec les acteurs locaux, et finalement mis en œuvre par ces derniers. À ce sujet, la directrice se sent particulièrement choyée, puisque de nombreux acteurs, dont les comités de bassins locaux, sont déjà à la tâche et pourront rapidement travailler de concert avec le COBAMIL.

À titre de rappel, le mandat d'un organisme de bassin versant est de rassembler tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant autour de tables de concertation. Le COBAMIL n'est donc pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau. « Une action concertée et cohérente de tous les acteurs de l'eau est certainement une approche

prometteuse et porteuse de meilleurs résultats sur la qualité de notre plus précieuse ressource. »

Le bureau de l'organisme est situé au 400 chemin de la Grande-Côte #102, Rosemère, J7A 1K7. N'hésitez pas à contacter notre équipe par téléphone au (450) 818-8565 ou par courriel à info@cobamil.ca. Il nous fera plaisir de correspondre avec toute personne ayant à cœur le mieux-être des rivières et ruisseaux de notre territoire!

- 30 -

Elsa Dufresne-Arbique, directrice COBAMIL
Tél. : 450-818-8565 Courriel : edufresne@cobamil.ca